



ATTESTATION DE NATATION

(À remplir par un maître nageur)

Je soussigné titulaire du BEESAN N° ou du

BNSSA N° Ou du BEES Kayak N° attes te que

.....né(e) le a la capacité de

Se déplacer sur un parcours de 50 mètres, avec passage sous une ligne posée et non tendue, sans présenter de signe de panique.

Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, un saut ou un plongeon.

Arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centre de loisirs sans hébergement modifié par l'arrêté du 03 juin 2004.

Fait à la piscine de _____ à _____

Date : __ / __ / ____ signature : Cachet de l'établissement :